CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - NIXINUT

Mise à jour : 01/01/2021

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") définissent les droits et obligations réciproques en cas d'achat et/ou de commande de produits et/ou de services directement via NIXINUT

Les CGV sont conclues entre :

NIXINUT ayant son siège social à Rue ingremez 1, 5600 ROLY, entité enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises et possédant le numéro de TVA BE0835.137.534, ci-après nommée le « **Prestataire** ».

et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies ou service proposé par le Prestataire, ci-après nommée le « **Client** ».

Les CGV expriment l'intégralité des obligations des parties. Le Client est réputé les accepter sans réserve, faute de quoi sa commande ne sera pas validée.

Il peut exceptionnellement être dérogé aux dispositions des CGV dans la mesure où ces dérogations ont fait l'objet d'un accord écrit. Ces dérogations peuvent consister en la modification, l'ajout ou la suppression des clauses auxquelles elles se rapportent et n'ont aucune incidence sur l'application des autres dispositions des CGV.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement les CGV. Les modifications seront applicables dès leur transmission au Client pour toute commande ou achat postérieurs à cette date.

Les prestations offertes par le Prestataire à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service

CONTRAT

Tout contrat signé par le Prestataire, ou toute commande acceptée par celui-ci, est soumis aux présentes conditions générales, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance et qu'il accepte sans y apposer sa signature. Elles peuvent être modifiées ou complétées par factures ou devis.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LOGICIELLE

Logiciels

À la suite du bon respect des CGV et des termes du contrat, le Client deviendra propriétaire des logiciels et/ou fonctionnalités spécifiquement développés par le Prestataire. A cette fin, le Prestataire remettra au Client un exemplaire desdits logiciels et fonctionnalités spécifiques en format digital après le respect des modalités décrites ci-dessous.

Autres prestations réalisées par le prestataire

Les prestations réalisées par le Prestataire spécifiquement pour le Client en exécution du contrat préétabli et dont l'objet est autrement défini que les logiciels visés ci-dessus deviendront la propriété du Client sauf contre-indication expresse et motivée du Prestataire.

MODALITES

En cas de vente de produit, de matériels, la propriété demeure pleine et entière au Prestataire tant que les factures émises par le Prestataire ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

Le Client obtiendra les droits d'utilisation à compter du règlement final et soldant de toutes les factures.

Conformément au droit d'auteur, le Prestataire ne transmettra au Client que les droits patrimoniaux (droits d'exploitation, de représentation, de commercialisation et d'usage) se rattachant à l'œuvre créée.

TARIFS

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en les communiquant au Client au minimum 30 jours avant leur application.

Seuls s'appliqueront les tarifs indiqués et les taxes en vigueur au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont indiqués en euros et ne tiennent pas compte des éventuels frais de livraison, lesquels sont indiqués et facturés en supplément avant la validation de la commande par le Client.

Le montant total de la commande (toutes taxes comprises) et, le cas échéant, des frais de livraison est indiqué avant validation finale du bon de commande.

Les montants sont automatiquement indexés de **2 %** à chaque date anniversaire du contrat. Si l'indexation devait excéder ce taux, le Prestataire en informera le Client **au moins trente (30) jours à l'avance**, afin de lui permettre d'en prendre connaissance avant son application.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES SERVICES

Le Prestataire fournira les Services avec la compétence et l'attention raisonnable afin de satisfaire le Client conformément aux termes de ces conditions générales de vente.

Le Prestataire fournira des conseils, des données et de la documentation en conformité avec les normes professionnelles les plus élevées.

Le Prestataire utilisera en bon père de famille tous les documents, enregistrements, logiciels, modèles, notes, rapports et toutes autres informations fournies par le Client dans le cadre de ce contrat.

Sauf sur demande expresse du Client, le Prestataire est libre de déterminer la manière dont il va exécuter ses Services et peut, le cas échéant, faire appel à un éventuel sous-traitant tout en respectant les conditions générales décrites dans ce document.

Chaque fin de mois, le Prestataire transmet un récapitulatif des heures effectuées dans le cadre de l'exécution du contrat avec le Client.

PRIX ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Tous les prix s'entendent hors taxes (au 01/01/2021, Le Prestataire est considéré comme « Petite entreprise soumise au régime de la franchise de la taxe ». La T.V.A. est donc non-applicable).

Les prix sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis sauf si le devis indique une date de péremption explicite. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant du mois mentionné sur le devis ou jusqu'à terme de la date indiqué dans celui-ci le cas échéant.

Les prestations comprennent tout ce qui est explicitement listé dans le devis.

Les corrections demandées par le Client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation selon les tarifs en vigueur chez le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de considérer une modification comme comprise ou non dans l'offre de départ. Seul le Prestataire est à même de définir si une modification est comprise ou non dans l'offre de départ.

Toute demande de développement effectué sans devis sera considérée comme développement « Agile Scrum

» et sera tarifée au taux horaire applicable par le Prestataire, le détail des heures sera fourni au client.

Toutes réclamations sur les matériels et/ou sur les prix facturés doivent être formulées par écrit dans les dix (10) jours calendrier de la date de livraison et/ou des factures, sous peine de forclusion.

Les versements s'effectueront comme suit (sauf si convention contraire entre les parties) :

- 40 % à la signature du contrat (sur base de l'offre commerciale) ;
- 40 % à la livraison de la version « Beta » (sur base de l'offre commerciale) ;
- 20 % au jour de la remise définitive du logiciel (sur base de la facture finale).

Si le projet ne possède pas de livrable défini et que la prestation du Prestataire se découpe en Sprint, les versements s'effectueront comme suit (sauf si convention contraire entre les parties) :

- Paiement en fin de chaque mois des heures prestées.

Sauf convention contraire entre les parties, le Prestataire n'exécutera le contrat qu'après le payement du 1er acompte.

La facture de solde est payable en toutes hypothèses avant la livraison finale, celles-ci se faisant simultanément après réception de ce dernier paiement.

Les factures seront payables au compte du Prestataire :

FINTRO Belgique

Compte : BE31 1430 9815 9455

BIC/SWIFT : GEBABEBB

LIVRAISON ET DELAIS D'EXECUTION

Le Prestataire se réserve le droit d'organiser les plannings en fonction de ses disponibilités et contraintes. Aucun délai de livraison ou d'exécution n'est garanti sauf mention spécifique dans le contrat.

Sauf stipulation contraire convenu entre les parties par écrit, un retard dans la livraison ou l'exécution ne peut pas donner lieu à une indemnité quelconque ni à l'annulation de la commande de la part du Client.

Les délais ne commencent à courir qu'à partir du moment où toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations sont en possession du Prestataire. Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires. Tout retard de fourniture d'informations par le Client tout au long du projet entraînera une répercussion sur le délai final, la responsabilité incombera dès lors au Client.

Le délai de réalisation ne peut être réduit que par un accord mutuel entre les deux parties convenues par écrit.

Le Client s'engage à respecter les dates d'installation, de formation et de test de mise en exploitation convenues avec le Prestataire. Un report peut entrainer au paiement immédiat du solde dû pour les produits ou services initialement prévus.

Si, du fait du Client, l'aboutissement du projet est reporté de plus de quatre (4) semaines par rapport au planning établi (notamment à cause d'un retard de réception des informations ou validations nécessaires à la réalisation des tâches), le Prestataire est autorisé à facturer et exiger le paiement des produits livrés et prestations effectuées sans attendre la réception provisoire.

Les parties vérifient la conformité du logiciel aux exigences du Client grâce aux outils professionnels de débogage.

Le Client s'oblige à délivrer le résultat des tests de débogage au plus tard quinze (15) jours après la livraison de la version « Alpha », « Beta », « Finale ». Les parties conviennent d'un commun accord que les résultats de ces tests feront l'objet d'une consignation sur un procès-verbal de réception provisoire qui pourra se faire par mail, par voie électronique ou par écrit.

Le Prestataire se réservera le droit de refuser des modifications qui ne seraient pas prévues. Dans le cas contraire elles seront facturées au tarif en vigueur.

Les délais de livraison ou de prestation des services seront revus dans le cas où le Client apporte des modifications au projet convenu initialement et acceptées par le Prestataire. Tout travail spécial ou exécuté en urgence sera planifié en fonction des contraintes de Prestataire et facturé en sus de la commande.

TERMES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont celles clairement stipulées sur le devis et/ou sur la facture. Celles-ci ainsi que d'éventuelles facilités de paiement accordées au Client sont toujours susceptibles de révision sans préavis.

Pour tout autre service ne figurant pas dans la commande et/ou devis, le paiement est à effectuer au comptant sur présentation de facture.

En cas de retard de paiement d'une seule facture, pour quelque motif que ce soit, toutes les autres créances, même encore non échues, deviendront sans mise en demeure et de plein droit, immédiatement exigibles. Le Prestataire aura en outre le droit de suspendre toutes prestations jusqu'à régularisation de la situation.

Tout non-paiement à l'échéance fixée rend en outre de plein droit exigible le solde complet du compte, majoré des indemnités, dommages et intérêts et ce sans aucune dérogation.

Toute somme non payée à son échéance, produit de plein droit et sans mise en demeure, au paiement d'un intérêt mensuel de 5 % du montant HTVA initialement prévu au contrat.

Le Client sera également redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité équivalente à 10% du montant resté impayé de la facture (TVAC), à titre de dommages forfaitaires avec un minimum de 50 €.

Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le Client dédommagera le Prestataire de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats/huissiers et des conseils techniques, en cas de manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

Tout non-paiement de facture après 3 rappels et sans retour préalable du Client, entrainera automatiquement une récupération de la somme due par voie de droit et un prépaiement complet des prochaines prestations demandées.

Concernant les hébergements et logiciels, le Prestataire se réserve tout droit de coupure à l'accès du site ou/et logiciel en cas de non-paiement, et ceci jusqu'au paiement complet des factures dues. Une fois les factures apurées, il sera demandé au Client d'effectuer des prépaiements des factures pour la suite afin d'éviter une re-coupure des services.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données aura lieu conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée et ses décrets d'application, dont le décret du 13 février 2001 visant à adapter cette loi à la Directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et, à partir du 25 mai 2018, conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Définitions

Données : facturation, coordonnées d'entreprise, coordonnées de la personne de contact du Client.

Traitement : le Prestataire traite ces données dans le but du bon fonctionnement entre le Client et le Prestataire. Ces données restent confidentielles et ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Durée : conformément aux différentes lois concernant la conservation des documents, le Prestataire conservera au minimum la durée prévue légalement et fera l'objet d'une suppression à la demande de la société cliente une fois ce délai dépassé.

Responsabilité de la donnée

Le Client est légalement responsable des données transmises au Prestataire.

Le Prestataire est légalement responsable de la sécurité de ces données.

Droits des parties

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant ou concernant la personne de contact.

Le Prestataire se doit de faire un retour à la société cliente dans les 30 jours calendrier et d'exécuter la demande sous 60 jours calendrier.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une demande si celle-ci n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Sous-traitants

Une vérification est effectuée par Le Prestataire sur la conformité, relative à la loi RGPD, des services proposés par ses sous-traitants.

CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations que le Client lui aura communiqué.

Dans le cadre du contrat conclu entre le Prestataire et le Client, le Prestataire aura accès à des renseignements confidentiels. Au cours de l'exécution dudit contrat, le Prestataire ne divulguera pas directement ou indirectement ces renseignements, sauf lorsqu'exigé dans le cours de son contrat par les parties ou à moins que ces renseignements soient rendus publics et disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté du Prestataire.

CONTENTIEUX

En cas de litige, et après une tentative de recherche d'une solution amiable, la compétence expresse est attribuée au Tribunaux de la juridiction de Philippeville et de la Justice de paix de Philippeville, nonobstant pluralité des défendeurs et quelle que soit la qualité de ceux-ci, de demande incidente, d'appel en garantie, et quelques soient toutes clauses contraires imprimées dans les bons de commande des acheteurs.

JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit belge.

MÉDIATION

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles. Les frais de médiation seront supportés par moitié, par chacune des Parties.

RESILIATION / RUPTURE

En cas de rupture de contrat avec le Prestataire, l'entièreté de la commande sera à payer anticipativement. L'exercice du droit de résiliation par le Client est subordonné à l'indemnisation du Prestataire. Cette indemnisation doit couvrir :

- Tous les travaux accomplis au moment de la résiliation ;

- Les dépenses déjà consenties ou devenus inévitables ;
- Le manque à gagner, évalué forfaitairement à 20 % du prix total htva de la commande avec un minimum de 75,00 €.

La rupture se fait par lettre recommandée envoyée au siège social du Prestataire. Celui-ci dispose ensuite de trois (3) jours avant de mettre fin aux prestations.